

Question sur le programme licence 1

Par **erika**, le **28/08/2012** à **15:21**

Bonjour,

J'entre en première année de licence en droit en septembre, et je m'interroge un peu sur le programme.

Je ne doute pas de mes capacités mais j'avoue que mon parcours est atypique... cela fait dix ans que j'ai quitté l'école... ainsi, je n'ai plus vraiment l'habitude du travail scolaire et j'ajoute que je n'ai jamais fait d'études supérieures (sauf une première année de BTS);;

En fait, j'aimerais savoir à partir de quand fait-on des commentaires d'arrêt ? la méthode est-elle vraiment compliquée ?

J'ai hâte de faire des dissertations, par contre, je redoute les commentaires d'arrêt...

Toutes les informations sont les bienvenues,

Merci

Par **Camille**, le **28/08/2012** à **17:54**

Bonjour,

[citation]la méthode est-elle vraiment compliquée ?

...

je redoute les commentaires d'arrêt..

[/citation]

Oui... et non.

La meilleure solution est de commencer le plus tôt possible pour apprendre à "décortiquer" un arrêt, pour le rendre plus facilement lisible et bien séparer/identifier les différentes parties.

Commencez par des arrêts de la Cour de cassation, qui sont les mieux structurés (et finalement plus simples, puisque la Cour de cassation ne rejuge pas l'affaire en question, elle ne fait que dire si les juges ont appliqué correctement la loi ou pas).

Commencez par des arrêts archi-simples, ceux qui se résument à une page ou une demi-page, avec un seul moyen et sans plusieurs branches.

Comme par exemple, ceux qui traitent d'une vulgaire contravention au code de la route.

D'abord, on comprend facilement ce qui s'est passé et la Cour de cassation n'y passe pas trois plombs pour donner son "opinion"...

(ensuite, ça peut toujours servir...) [smile3]

Ensuite, passez à des cas à plusieurs moyens ou à un moyen mais avec plusieurs branches, pour bien comprendre les différences de mécanismes.

Prenez-les dans la jurisprudence du site Légifrance, les textes y sont complets et souvent, le ou les moyens détaillés y sont joints en annexe.

Une fois qu'on a bien compris le sens et la portée d'un arrêt, le commentaire ne pose, en général, pas trop de difficultés.

Voir aussi, sur ce même site, plusieurs files donnant des conseils sur l'art et la manière de lire et de commenter un arrêt.

Mais attendez d'avoir déjà quelques notions de droit, si ce n'est pas encore le cas.

Par **erika**, le **28/08/2012 à 18:34**

Merci pour cette réponse très détaillée...

Non je n'ai pas encore de notions de droit...

J'espère que les premiers cours vont m'éclairer ;;

Le programme est-il très chargé en première année ? Je sais que tout est relatif, que cela varie d'un élève à un autre, mais de manière générale, on peut être étudiant en droit et avoir une vie bien chargée en dehors ? ou doit-on s'investir énormément dans ses études, ne penser plus qu'à sa réussite ? (au risque de paraître un peu naïve)

Merci

Par **Camille**, le **28/08/2012 à 23:52**

Bonsoir,

[citation]doit-on s'investir énormément dans ses études, ne penser plus qu'à sa réussite ? (au risque de paraître un peu naïve)[/citation]

Oui... et non.

En gros et pour simplifier, jusqu'au bac, vous avez plutôt bossé pour les autres. Pour faire plaisir à vos parents, pour ne pas être emm...dé par vos profs, pour frimer devant les copains, etc...

A partir de maintenant, c'est votre propre "peau" que vous jouez.

Enfin, votre "peau professionnelle", disons. Donc, à partir de maintenant, vous travaillez pour vous, pour "vos fesses", si je puis me permettre cette expression hardie, et pour personne d'autre. Et votre problème n'est pas tant de réussir vos études que de réussir la suite. La réussite des études supérieures n'est qu'un moyen d'y arriver.

On en connaît qui ont complètement raté leurs études supérieures mais qui ont quand même

bien réussi leur carrière professionnelle. Sauf que c'est généralement plus dur...
Donc, à vous de voir... Et d'apprendre à ménager la chèvre et le chou...
[smile4]

Par **Fax**, le **01/09/2012 à 17:44**

Bonjour,

Je suis dans le même cas, car voilà deux ans que j'ai quitté la vie active pour reprendre mes études. J'entame actuellement une L2

Pour tout ce qui est méthodologie, les TD sont vraiment très importants car c'est pendant les TD que cela va être abordé.

Dans mon université, il y a plusieurs groupes d'étudiants avec en conséquence, des professeurs différents. En L1, cela dépend de l'exigence des professeurs: pour ma part, nous avons dès le S1 aborder la méthodologie du commentaire d'arrêt (en passant notamment par la fiche d'arrêt) et le cas pratique, et mis de côté la dissertation. Les épreuves des exams étaient entre autre chose, un commentaire d'arrêt. Je sais que d'autres groupes n'ont pas eu ce type d'épreuve mais plutôt des qcm et des dissertations (du moins au S1). Il est vrai que, quand on commence son cursus universitaire, les différents exercices juridiques ne sont pas aisés et du coup les notes s'en sont ressenties. Mais je crois que ça a été très utile car du coup je me sens beaucoup plus familiariser avec le commentaire d'arrêt et j'aborde la L2 en ayant pratiqué un peu cet exercice et notamment en devoir sur table (cad en temps limité)

Bref, je pense qu'il ne faut pas se formaliser avec le fait d'avoir quitté le système scolaire depuis longtemps. Le tout est dès le début de l'année, de rentrer rapidement dans le bain, de ne pas hésiter à rédiger le plus possible chaque exercice proposé en TD et de les rendre au chargé de TD (même si cela n'est pas une obligation): même si au début les notes ne sont pas terribles, il faut vraiment se familiariser avec les décisions de justice, leur construction, leur vocabulaire, le raisonnement juridique..... Cela demande du temps mais cela vaut le coup

Bon courage pour cette première année

Par **erika**, le **02/09/2012 à 14:55**

merci à tous les deux...

@merci qui ? merci mon chien : donc il est vrai que les commentaires représentent une bonne difficulté...

j'espère que l'on va aborder la dissertation dès le S1 car j'ai besoin de passer par là pour acquérir à nouveau une aisance à l'écrit... et j'ai l'impression que les commentaires demandent plus de logique et de précision qu'un gout pour la rédaction...

Au fait, rédiger et rendre les TD au prof est facultatif ? ils sont corrigés et notés ?

Merci et bonne journée

Par **Fax**, le **02/09/2012** à **19:47**

Pour mon cas, cela dépend des chargés de TD:

- j'ai eu le prof qui ne souhaite corriger aucun devoir à part ceux qu'il ramasse au hasard et qu'il note (j'ai eu beau essayer plusieurs fois de lui donner surtout au S1 en lui disant que peut importe la note je voulais savoir ce qu'il en pensait)
- celui qui ramasse volontiers tous les devoirs rendus spontanément par les étudiants et qui note seulement ceux qu'il ramasse à chaque séance au hasard
- celui qui ramasse volontiers tous les devoirs et qui les notes tous (après c'est à tes risques et périls)

En général, à chaque séance de TD, tu as un devoir à faire (au début au S1 en général on commence par une dissertation ou une fiche d'arrêt)

Et surtout, ne pas négliger l'oral, c'est hyper important car la plupart des chargés note la participation (donc cela peut rattraper l'écrit), et surtout cela permet de voir si on a bien assimilé les cours magistraux;

Voilà j'espère que tout ceci pourra de donner une idée de la méthodo tout en sachant que d'un chargé à l'autre c'est variable et d'une fac à l'autre également....